

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010413 – MDE 30/017/01

Action complémentaire sur l'AU 06/00 (MDE 30/001/00 du 11 janvier 2000) et suivante (MDE 30/003/00 du 10 février 2000)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRISONNIÈRE D'OPINION

**TUNISIE**    **Sihem Ben Sedrine (f), journaliste, militante des droits humains**

Londres, le 27 juin 2001

Le 26 juin 2001, Sihem Ben Sedrine, journaliste, a été arrêtée à son retour d'un séjour de deux semaines en Europe, au cours duquel elle s'était exprimée publiquement au sujet de la dégradation de la situation des droits humains en Tunisie et des restrictions croissantes en matière de libertés publiques et de liberté d'expression. Amnesty International est très inquiète quant à sa sécurité, car elle a déjà été battue en garde à vue par le passé.

La semaine dernière, différents journaux tunisiens pro-gouvernementaux avaient publié des articles attaquant Sihem Ben Sedrine. Les défenseurs des droits humains en Tunisie et à l'étranger s'étaient montrés inquiets face aux dangers qu'elle courait en rentrant en Tunisie. Plusieurs personnes, venues l'attendre à l'aéroport de Tunis-Carthage, l'ont vue se faire arrêter par la police.

Elle a été déférée devant le juge d'instruction et accusée de diffusion de fausses informations dans le but de porter atteinte à l'ordre public et de diffamation de l'appareil judiciaire. Le juge a ordonné qu'elle soit incarcérée à la prison de la Manouba, à Tunis. Elle comparaitra le 5 juillet aux fins d'interrogatoire.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sihem Ben Sedrine est la porte-parole du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT), organisation non reconnue. Depuis des années, elle est harcelée et menacée par les forces de sécurité en raison de son travail en faveur des droits humains et de ses activités politiques.

En avril 2000, elle a été arrêtée et sauvagement battue par la police alors qu'elle tentait de rendre visite à Taoufik Ben Brik, un autre journaliste, qui avait entamé une grève de la faim pour protester contre le harcèlement exercé par la police. Dans la nuit du 14 décembre dernier, la voiture de Sihem Ben Sedrine a été forcée et un grand couteau a été laissé sur le siège arrière, accompagné d'une note de menaces. Le véhicule était garé près du domicile de la journaliste, qui est placé sous surveillance policière vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Pourtant, la police affirme n'avoir rien vu.

Sihem Ben Sedrine est responsable de la publication de *Kalima*, un journal en ligne ([www.kalimatunisie.com](http://www.kalimatunisie.com)) qui donne nombre d'informations sur les droits humains, les libertés publiques et la censure. N'ayant pas reçu l'autorisation du gouvernement, il ne peut être ni imprimé ni vendu en Tunisie, où il est toutefois accessible sur Internet, en général en passant par des serveurs proxy.

Le gouvernement tunisien a depuis peu intensifié sa campagne de harcèlement et ses menaces à l'encontre des défenseurs des droits humains.

**ACTION RECOMMANDÉE : merci d'envoyer aussi vite que possible des appels en arabe, en français ou dans votre propre langue :**

- exprimez votre inquiétude quant à l'arrestation de Sihem Ben Sedrine le 26 juin 2001 et demandez sa libération immédiate et inconditionnelle en tant que prisonnière d'opinion ;

- essayez d'obtenir la garantie qu'elle soit traitée humainement durant sa garde à vue, conformément aux normes internationales relatives au traitement des détenus, et qu'elle puisse entrer immédiatement en contact avec ses proches et ses avocats ;

- exhorte les autorités tunisiennes à veiller à ce que les défenseurs des droits humains soient libres d'agir et de militer dans le pays ;

- rappelez au gouvernement tunisien ses responsabilités vis-à-vis de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et notamment de l'article 19 selon lequel « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression* ».

**APPELS À :**

**Président de la République :**

M. Zine El Abidine Ben Ali  
Président de la République  
Palais présidentiel, Tunis  
Tunisie

**Fax :** +216 1 744 721

**Formule d'appel :** Monsieur le Président de la République

**Ministre de l'Intérieur :**

M. Abdallah Kaabi  
Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur  
Avenue Habib Bourguiba  
1001 Tunis  
Tunisie

**Fax :** +216 1 340 888

**Courrier électronique :** [mint@ministeres.tn](mailto:mint@ministeres.tn)

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre

**Ministre de la Justice**

M. Bechir Takkari  
Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
31, boulevard Bab Benat  
1006 Tunis  
Tunisie

**Fax :** +216 1 568 106

**Courrier électronique :** [mju@ministeres.tn](mailto:mju@ministeres.tn)

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre

**COPIES À :**

M. Slaheddine Maâoui  
Bureau du Premier ministre  
Ministre chargé des Droits de l'homme  
Place du Gouvernement  
La Kasbah  
1006 Tunis  
Tunisie  
**Fax :** +216 1 256 766

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 8 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*